

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 01

Convocation : 1^{er} octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme Noria DA COSTA, Mme Christine PAJOT et Mme TORRENT Sophie.

Procuration(s) : Mme Sylvie SOLA donne procuration à Mme Anne BATAILLE.

Mme Murielle BALANGER a été nommée secrétaire de séance.

08/ 2021 OBJET : REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le mercredi 15 décembre 2021 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas,

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 15 décembre 2021 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 13 octobre 2021

Le Président
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20211007-082021-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021